



Règlement sur la distribution d'eau potable – Annexe 1

Tarifs d'application

(Tous les tarifs s'entendent hors TVA)

A. Saint-Maurice

Taxe unique de raccordement au réseau

CHF 1'000.-	raccordement jusqu'à 1 ¼ "
CHF 1'500.-	raccordement jusqu'à 1 ½ "
CHF 2'500.-	raccordement jusqu'à 2 "
CHF 4'000.-	raccordement jusqu'à 2 ½ "
CHF 6'000.-	raccordement jusqu'à 3 "
+ CHF 200.-	par appartement dès la deuxième unité de logement.

La taxe de raccordement au réseau pour les jardins est réduite de moitié.
Pour un diamètre supérieur, la taxe est fixée de cas en cas par le Conseil municipal.

Taxe de base

Taxe annuelle d'abonnement

Pour les personnes physiques, la taxe annuelle d'abonnement est fixée par le Conseil municipal dans les fourchettes suivantes :

d'au minimum CHF 60.- à CHF 100.- au maximum par concession ;

d'au minimum CHF 30.- à CHF 50.- par ménage, montant multiplié par le nombre d'unités équivalents-habitant selon le tableau ci-dessous ;

Personnes	1	2	3	4	5 et +
Facteurs d'équivalence	1	1.25	1.5	1.75	2

Pour les immeubles commerciaux, les entreprises et industries, la taxe d'abonnement est basée sur le diamètre d'entrée et ce, dans les fourchettes suivantes :

d'au minimum CHF 90.- à CHF 150.- au maximum jusqu'à 1 "
d'au minimum CHF 150.- à CHF 250.- au maximum jusqu'à 1 ¼ "
d'au minimum CHF 240.- à CHF 400.- au maximum jusqu'à 1 ½ "
d'au minimum CHF 420.- à CHF 700.- au maximum jusqu'à 2 "
d'au minimum CHF 600.- à CHF 1'000.- au maximum jusqu'à 2 ½ "
d'au minimum CHF 900.- à CHF 1'500.- au maximum jusqu'à 3 "
d'au minimum CHF 2'000.- à CHF 3'300.- au maximum au-dessus de 3 "

Chantiers

CHF 200.- location compteur (taxe unique)

Tarifs forfaitaires (sans compteur)

Robinet de jardin	CHF 75.-
Eau de construction	CHF 100.-
Forains	CHF 30.- la première semaine, CHF 20.- les suivantes



Consommation – part variable

La part variable, calculée sur le nombre de m³ d'eau consommée, est fixée par le Conseil municipal dans une fourchette qui va d'au minimum CHF 0.90 à CHF 1.50 au maximum par m³ relevé annuellement au compteur.

Location des compteurs

10% de la valeur d'acquisition des compteurs. ~~au prix du jour.~~

B. Mex : tarifs transitoires pour les raccordements dans l'attente de la pose du compteur

Taxe unique de raccordement au réseau

Idem tarif normal

Taxe de base

Idem tarif normal

Consommation – part variable à l'usage domestique et industriel sans compteur (transitoire)

Pour les personnes physiques, d'au minimum CHF 50.- à CHF 80.- par ménage, montant multiplié par le nombre d'unités équivalents-habitant selon le tableau ci-dessous ;

Personnes	1	2	3	4	5 et +
Facteurs d'équivalence	1	1.25	1.5	1.75	2

Pour les industries et entreprises, la part variable, calculée sur la base d'un forfait de 300 m³ d'eau annuels, est fixée par le Conseil municipal dans une fourchette qui va d'au minimum CHF 0.90 à CHF 1.50 au maximum par m³.

Pour les chalets et appartements en R2, la part variable, calculée sur la base d'un forfait de 80 m³ d'eau annuels, est fixée par le Conseil municipal dans une fourchette qui va d'au minimum CHF 0.90 à CHF 1.50 au maximum par m³.